 **Cartologie du consentement (surtout à l’admission) et la protection de la vie privée**

Les activités de protection de la vie privée qui sont incluses dans les politiques et procédures sur la protection de la confidentialité et la vie privée comprennent :

* la gestion du consentement (inclut la prise de décisions par autrui)
* la gestion des incidents
* le soutien des droits du client en matière de protection de la vie privée
* le soutien des droits de l’employé en matière de protection de la vie privée
* la sensibilisation et la formation du personnel
* le stockage et sécurisation des données

L'accès aux renseignements personnels sur la santé des clients dépend du besoin de savoir afin d’accomplir les tâches professionnelles. L’équipe noté sur le Plan de soins du client a accès automatiquement.

1. Tous membres du personnel signent un Entente de non-divulgation à l’embauche

Entente de non-divulgation – Annexe 1 SEC-006

1. Le gestionnaire de cas offre au client au plutôt que possible :

Feuille info du Commissaire-Annexe 2 SEC-006

1. Le gestionnaire de cas remplit le formulaire d’admission et obtient le consentement implicite de la collecte, l’utilisation et la divulgation des renseignements personnels et renseignements personnels sur la santé du client.

Formulaire d’admission-Annexe 3 SEC-006

1. Le gestionnaire de cas fait signé (consentement explicite) par le client la feuille indiquant les personnes à qui le personnel puisse divulguer les informations. La feuille est intitulée : Directive de consentement pour le partage des données avec vos contacts d’urgence

Directive de consentement (Contacts) Annexe 4 SEC-006

1. L’envoi et donc partage des résultats du CHA du client requière un consentement explicite. Avant de demander au client de donner son consentement explicite, le gestionnaire de cas fournit au client un dépliant expliquant le DÉI/IAR et ses droits de protection de la vie privée (« Dépliant sur La protection de la vie privée et votre évaluation »

Dépliant sur la Protection de la vie privée et votre évaluation – Annexe 5 SEC-006

1. Par la suite, le client coche et signe la « Directive de consentement IAR »

Directive de consentement pour le partage des données de l’évaluation InterRAI CHA et DÉI/IAR – Annexe 6 SEC-006

1. Avant de commencer les services, le client signe l’Entente de service de CAH

Entente de service de CAH – DIR-001-08 ou Annexe 7 SEC-006 DIR-001-08